



[Base de connaissances](#) > [Questions fréquentes](#) > [innosolvenery](#) > [Calcul des acomptes](#)

## Calcul des acomptes

Bruno Kohler - 2020-07-03 - [Commentaire \(1\)](#) - [innosolvenery](#)

Les acomptes sont calculés selon la consommation d'un décompte précédent. Ceci est défini dans la "définition d'acompte" dans la variante de facturation.

Si le contrat a la coche "Objet vacant" activée, is-e va chercher les positions de décomptes qui ont également objet vacant activé. S'il n'en trouve pas, il prendre la définition d'acompte par défaut pour les objets vacants.

Il est possible de définir manuellement un montant d'acompte dans l'onglet "Acompte" du contrat.

Si le contractant n'est pas valide pour toute la période d'acompte, celui-ci est calculé au prorata.

Exemple :

Le contractant commence le 01.02.2018.

Chercher contrat > Contrats > Gestion contrat

92155 / [redacted]

Valable du: 01.10.2005 Valable à: [ ] ID contrat: S'024  Actif ID Abonnement: 20'410 Classification: [ ]

Tarif: O-Général, Eau, Eau, Facturation d'énergie

Objet: Bâtiment: Maison individuelle (fam), 1814 La Tour-de-Peilz

Responsable: [ ] Lot de facturation: O-Facturation de l'eau

Facture au responsable

**Contractant** | Substitution | **Acompte** | Taxe individuelle | Activités | Plus de contrats | Compléments | Documents | Notes

Valable du: 01.02.2018 Valable à: [ ]  Objet vacant

Adresse contractant: Monsieur et Madame, 1814 La Tour-de-Peilz

Adresse de distr.: [ ]

Variantes de facturation:

Variante de facturation	Dès le
2A1D	01.02.2018

Il possède une définition d'acompte spécifique

Contractant	Substitution	<b>Acompte</b>	Taxe individuelle	Activités	Plus de contrats	Compléments	Documents
Elément facturat.			Refoulement	Valable du	Valable à	Texte de facture	Valeur
O-Abonnement eau			-	01.01.2018	31.08.2018	-	106.4
O-Abonnement épuration			-	01.01.2018	31.08.2018	-	167.15

Le montant des 2 acomptes diffère. La période d'acompte de l'acompte avec échéance au 30.04.2018 est du 01.01.2018 au 30.04.2018. Le montant de cet acompte sera donc de 75% du montant défini.

Le 2e acompte par contre est facturé correctement.

Contractant	Substitution	<b>Acompte</b>	Taxe individuelle	Activités	Plus de contrats	Compléments	Documents	Notes	Mesure / installation	Factures	
Échéance	Date	Genre de déco...	Statut	Montant excl.	TVA	Total incl.	Montant PO	Statut du paiement	Lot de facturation	ID facture	Méthode de j
31.08.2018	02.03.2018	Acompte	Calculé	273.57	15.53	289.10			O-Facturation de l'eau	154	
30.04.2018	02.03.2018	Acompte	Calculé	202.88	11.52	214.40			O-Facturation de l'eau	153	

**Objet vacant**

Le calcul d'acompte ne prend pas en compte les objets vacants.

Donc si le contractant précédent sur lequel le nouvel acompte se base pour définir le montant, est vacant, ce sera les montants standard d'acompte qui seront utilisés.